

05.02.2021 - 08:00 Uhr

Des quotas pour promouvoir l'égalité des chances dans la recherche

Bern (ots) -

Le Fonds national suisse attache une grande importance à l'égalité des chances. Afin de donner plus de poids aux intérêts des femmes dans la recherche, il introduit avec effet immédiat un quota par sexe au sein de ses organes d'évaluation.

Aujourd'hui encore, un demi-siècle après l'introduction du suffrage féminin instaurant l'égalité politique entre femmes et hommes en Suisse, les femmes y sont toujours fortement sous-représentées aux postes scientifiques clés: elles n'occupent qu'environ 23 % des chaires professorales des universités suisses. Pourtant, la proportion de femmes au niveau doctoral atteint près de 45 % et elles sont même en légère majorité parmi les étudiant·es.

Les inégalités de représentation observées dans les positions dirigeantes ont des conséquences pour la société: les perspectives, les besoins et les expériences des femmes sont insuffisamment prises en considération et leur contribution à la génération du savoir est donc moindre. Les décisions adoptées en matière de politique de la recherche reposent sur un fondement trop unilatéral.

Des objectifs ambitieux

Pour remédier à cet état de fait, la présidence du Conseil de la recherche du FNS a décidé d'introduire un quota de femmes au sein de ses organes d'évaluation. "À l'heure actuelle, les femmes ne sont pas suffisamment représentées dans nos comités", déclare Matthias Egger pour expliquer ce qui a motivé la décision prise par la présidence en décembre dernier et immédiatement mise en oeuvre. À l'avenir, il n'est plus envisageable que seule une petite minorité de femmes prenne part aux discussions et décisions, poursuit le président du Conseil de la recherche. "C'est pourquoi nous nous dotons dès maintenant de règles plus strictes."

Si la part de femmes et d'hommes doit désormais atteindre au moins 40 % au sein du Conseil de la recherche et de sa présidence, les organes d'évaluation propres à une discipline verront ce taux ajusté en fonction du domaine de recherche concerné. "Nous souhaitons ici aussi nous montrer ambitieux et donner l'exemple", explique Simona Isler, responsable de l'égalité des chances au FNS. Dans les disciplines où les femmes sont traditionnellement sous-représentées, leur proportion devra dès lors être supérieure de 20 points à la moyenne. À titre d'exemple, si les femmes représentent 10 % du corps professoral d'une discipline en Suisse, le FNS vise à établir un taux de 30 % pour les organes d'évaluation relevant de cette même discipline. "Nous voulons atteindre cet objectif d'ici 2026", poursuit Simona Isler.

Jouer un rôle moteur dans le domaine de l'égalité des chances

En introduisant des quotas, le FNS vise à soutenir quatre objectifs importants pour l'égalité des chances:

- Donner plus de visibilité aux femmes dans les instances en charge de la politique scientifique comme le Conseil national de la recherche
- Conférer un poids plus important aux intérêts des femmes et à la pluralité des perspectives- Assurer une répartition plus équilibrée du pouvoir
- Améliorer la collaboration grâce à une plus grande diversité

Par cette mesure, le FNS entend également jouer un rôle précurseur en matière d'égalité des chances auprès de ses différents partenaires dans le domaine de la science et de l'encouragement de la recherche.

L'égalité entre femmes et hommes est ancrée dans la Constitution fédérale depuis 1981. En tant qu'organisation nationale de financement de la recherche, il incombe par conséquent au FNS de promouvoir l'égalité entre les sexes au titre de son mandat légal. Les subsides PRIMA, le portail dédié aux chercheuses AcademiaNet, ou la remise du prix Marie Heim-Vögtlin constituent autant d'activités qui contribuent à l'encouragement ciblé des femmes.

Les quotas

- Conseil de la recherche (par division): au moins 40 % de femmes et 40 % d'hommes, 20 % répartis de manière flexible.
- Présidence du Conseil de la recherche: au moins 40 % de femmes et 40 % d'hommes, 20 % répartis de manière flexible.
- Autres organes d'évaluation: taux adapté à la discipline. Part respectivement supérieure de 20 % au taux moyen de professeurs dans le domaine concerné.

Le texte de cette news et de plus amples informations sont disponibles sur [le site Internet](#) du Fonds national suisse.

Contact:

Christophe Giovannini
Chef de la communication du FNS
Tél.: +41 031 308 23 71
E-mail christophe.giovannini@snf.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002863/100864661> abgerufen werden.